

Réponses aux questions des soirées d'information et d'échanges

13 et 22 mai 2025

1. Est-il possible d'avoir des zones de débarcadère pour le transport adapté dans les lieux publics plus fréquentés ?

Réponse : La demande est transmise au Service du transport et de la mobilité intelligente.

2. Peut-on avoir des bancs publics dans les arrêts d'autobus couverts particulièrement en hiver ?

Réponse : Il y a des bancs publics dans tous les abribus où cela est possible. Si des bancs sont absents, il est possible de s'adresser au Réseau de transport de la Capitale en transmettant [une plainte ou un commentaire](#).

3. Est-ce que la Ville pourrait se doter d'une banque de candidats : experts d'usage comme celle du RTC ?

Réponse : Cette demande sera analysée dans le cadre de la mesure sur la réforme des comités accompagnateurs des projets de construction, de rénovation, d'aménagement et de déplacement.

4. Est-ce que la Ville peut mettre en place un registre volontaire d'identification des personnes vulnérables pour les services d'urgence : sécurité civile, incendies, police ?

Réponse : Une demande d'inscription au dossier de l'adresse est possible en effectuant une demande par le Centre de relation avec les citoyens de la Ville de Québec (311) pour le 9-1-1. Cependant, les personnes oublient souvent de faire la mise à jour après un déménagement. Il est recommandé d'informer les services d'urgence lors de l'appel au 911.

5. Peut-on faire circuler des offres d'emploi dans les organismes communautaires ?

Réponse : La Table de concertation en accessibilité universelle assurera un suivi à ce sujet en lien avec une action du plan.

6. Est-ce que la Ville peut s'assurer que les personnes handicapées peuvent s'identifier dans les évaluations et les sondages de la Ville ?

Réponse : Le Centre de design en innovation de services et son panel de volontaire visent principalement à répondre à ce besoin.

7. Est-ce que la Ville va s'assurer que le programme Petits établissements accessibles sera financé ?

Réponse : Ce programme appartient à la Société d'habitation du Québec (SHQ). La Ville de Québec gère le programme pour son territoire. La Ville est en attente de la SHQ à ce sujet.

8. Est-ce que la Ville va accélérer l'analyse des demandes du programme d'adaptation de domicile ?

Réponse : La demande est en analyse auprès de l'équipe responsable des programmes de subvention.

9. Est-ce que la Ville établira des collaborations avec l'Association régionale du loisir pour les personnes handicapées (ARLPH) concernant le répertoire du matériel de la Ville de Québec ?

Réponse : L'Association siège à la Table de concertation en accessibilité universelle de la Ville de Québec qui assure le suivi du plan d'action. Elle sera interpellée à ce sujet.

10. Est-ce que les toilettes publiques adaptées sont identifiées sur la carte interactive de la Ville de Québec ?

Réponse : La [liste des toilettes publiques adaptées](#) est disponible sur le site Web de la Ville de Québec.

11. Est-ce que les toilettes publiques de la place Jacques-Cartier sont ouvertes en soirée ?

Réponse : Les toilettes publiques sont ouvertes du lundi au vendredi de 8 h à 18 h et le samedi et le dimanche de 9 h à 16 h.

12. Est-ce que la Ville va souligner le mois de juillet, mois de la fierté du handicap ?

Réponse : La demande est transmise au Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire.

13. Est-ce que la Ville va s'assurer de rendre les terrasses accessibles ?

Réponse : La demande est transmise au service concerné.

14. Combien de logements accessibles et adaptés seront réalisés à la suite de la publication des 18 projets de nouveaux logements ?

Réponse : Les 18 projets de construction de logements sont privés. L'information à ce sujet n'est pas disponible.

15. Est-ce que la Ville pourrait fournir l'information sur le site Web, lorsque du matériel est brisé ou non disponible ?

La demande est transmise au Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire.

16. Est-ce que la rue Saint-Joseph sera piétonne cet été ? Il faudrait s'assurer que les commerces demeurent accessibles.

Oui, à certains moments. Il est possible de consulter l'horaire sur le site Web : [Rues piétonnes](#). Comme pour toutes les rues piétonnes et en tout temps, il est obligatoire de maintenir un espace libre de 1,75 m sur le trottoir pour assurer le déplacement des piétons.

Ginette Bergevin
26 juin 2025